

Commune de Tracy-le-Mont

Contrat de prêt de matériel

Entre les soussignés Jacques-André BOQUET, maire de Tracy-le-Mont, d'une part

Et :

M.domicilié à

Téléphone : courriel :

Agissant en qualité de :

Désigné sous le terme de « l'utilisateur », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

OBLIGATIONS DE LA COMMUNE :

La Commune met à la disposition de l'utilisateur, à titre gracieux, le matériel suivant :

.....

Ce matériel sera enlevé le :àh (à déterminer avec le responsable communal),

et sera rendu le :àh. (à déterminer avec le responsable communal)

La commune ne fournit que le matériel actuellement disponible.

L'utilisateur fait son affaire du transport et de l'installation

La commune se charge de

OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR :

L'utilisateur s'engage à rendre le matériel dans le même état qu'il l'a trouvé, et aux jours et heures déterminés ci-dessus. En cas de manquement aux obligations précitées, les réparations seront facturées et/ou des pénalités de retard appliquées.

Afin de garantir ses obligations, l'utilisateur verse ce jour un cautionnement de : 100 €

Par chèque n° Banqueà l'ordre du Trésor Public.

Conditions générales :

- Le montant de la pénalité de retard précitée est de 20 euros par jour.
- Annulation : si la commune est amenée à annuler ou ajourner le prêt, en cas de sinistre ou de force majeure, il ne sera dû aucune indemnité de sa part.
- Responsabilité : L'utilisateur déclare bien connaître le matériel et prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité de l'installation. Il ne pourra rendre responsable la commune des accidents, troubles ou délais pouvant survenir du fait d'un défaut de montage ou d'installation.

* Remarques ou prescriptions supplémentaires :

.....

Fait à TRACY-LE-MONT, le

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

L'utilisateur

Le Maire ou son représentant

Remise et restitution du matériel

1- Le matériel a été remis le àh

à M. (téléphone

Remarques relatives à l'état du matériel :

.....
.....

2- Le matériel a été restitué le à

- Etat du matériel :

0 Aucun dégât

0 Dégâts évaluables estimés à :

Remarques :

- Matériel restitué aux jours et heures prévues : 0 oui 0 non

Si non, date de restitution :

Nombre de jours de retard :

Pénalités de retard : j x 20 € = €

* Remarques :

Total des réparations et/ou pénalités de retard éventuels :€

- En conséquence la caution est :

0 rendue ce jour

0 conservée par la commune dans l'attente d'un devis de restauration et/ou du règlement des pénalités de retard

Commune de Tracy-le-Mont

Demande de réservation de matériel

Partie réservée au demandeur :

Monsieur ou Madame :

Société :

Association :

Adresse :

Tél : Courriel :

Motif de la demande (indiquer de façon précise l'utilisation prévue) :

Besoins :

- Tables Nombre :
- Chaises Nombre :
- Bancs Nombre :
- Barnum Nombre : Type :
- Stands Nombre :
- Divers : Nombre :

Dates : le de h à h

Partie réservée à la commune :

Conditions générales (à joindre au présent document)

La commune s'engage à donner sa réponse dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la présente réservation.

Faute de réponse de sa part dans ce délai la commune sera réputée accepter la réservation.

La réservation du matériel ne devient effective qu'après signature du contrat de prêt.

Toute demande non confirmée par la signature du contrat entraînera automatiquement l'annulation de celle-ci.

Fait à Tracy le Mont, le

Le Demandeur

Le Maire